



DELIBÉRATIONS N°163
CONSEIL MUNICIPAL
DU 09 NOVEMBRE 2022

DEL 2022.11.09/163

Thème :
FINANCES

Le **mercredi 09 novembre 2022** à 18h00 le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur ARNAUD MURGIA**

Objet :
Adoption du
référentiel M57 au
01/01/2023

Étaient présents :

Arnaud MURGIA, Richard NUSSBAUM, Éric PEYTHIEU, Catherine VALDENNAIRE, Christian JULLIEN, André MARTIN, Jean-Marc CHIAPPONI, Élixa FAURE, Patrick MICHEL, Corinne ASCHETTINO, Corinne FAURE-BRAC, René MICHEL, Marie SOUBRANE, Hervé BOULAIS, Yoann LAGIER, Sandrine CORDIER, Christophe OSTI, Maryse XAUSA-FRANÇOIS, Maud GADÉ, Stéphane SIMOND, Thomas SCHWARZ, Aïcha CHERIF, Alexis LALANNE, Aurore MARCHAND, Francine DAERDEN, Aurélie POYAU

Convocation :

Date : 02/11/2022

Affichage : 02/11/2022

Étaient représentés :

Émilie DESMOULINS-GENOUX donnant pouvoir à Élixa FAURE
Claire BARNÉOUD donnant pouvoir à Jean-Marc CHIAPPONI
Christian FERRUS donnant pouvoir à Richard NUSSBAUM
Renaud PONS donnant pouvoir à Marie SOUBRANE
Gabriel LÉON donnant pouvoir à Aurélie POYAU

Nombre de membres
du conseil municipal

En exercice : 33

Présents : 26

Nombre de
suffrages

exprimés : 31

Absents excusés :

Émilie DESMOULINS-GENOUX, Claire BARNÉOUD, Christian FERRUS,
Renaud PONS, Gabriel LÉON

Absents :

Annie ASTIER-CONVERSE, Michèle SKRIPNIKOFF

Secrétaire de séance :

Yoann LAGIER

Rapporteur : Monsieur le Maire

- VU** le deuxième alinéa de l'article 47-2 de la Constitution du 4 octobre 1958 ;
- VU** l'article L.2129-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU** l'article N°106 III de la loi N°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (Loi NOTRé) ;
- VU** le décret N°2015-1899 du 30 décembre 2015 portant application du III de l'article 106 de la loi du 7 août 2015 dite loi NOTRé ;
- VU** l'article N°136 de la loi du 28 décembre 2001 de finances pour 2002 ;
- VU** le décret du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP), et notamment les articles N°56 et N°57 ;
- VU** l'instruction budgétaire et comptable M57 (référentiel M57) ;
- VU** l'avis du comptable public annexé à la délibération ;
- CONSIDERANT** que le référentiel M57 est l'instruction budgétaire et comptable la plus avancée en termes de qualité comptable puisqu'il intègre les dernières normes examinées par le Conseil de normalisation des comptes publics (CNoCP) ;
- CONSIDERANT** que le référentiel M57 a vocation à être généralisée à l'ensemble du secteur public local au plus tard au 1er janvier 2024 ;
- CONSIDERANT** que le référentiel M57 n'est pas applicable aux services à caractère industriel et commercial (budgets annexes avec le référentiel M4) ;
- CONSIDERANT** que le référentiel M57 est applicable par droit d'option à toutes les collectivités locales et leurs établissements publics (art. 106.III loi NOTRé) ;
- CONSIDERANT** que l'adoption volontaire du référentiel M57 nécessite une délibération du conseil municipal en 2022 pour une application au 1^{er} janvier 2023 ;
- CONSIDERANT** que l'avis du comptable public doit être joint à la délibération ;
- CONSIDERANT** que la mise en œuvre du référentiel M57 nécessite l'adoption d'un règlement budgétaire et financier lors du conseil municipal de décembre ;

AR Prefecture

005-210580327-2022.11.09-2022.11.163-DE
Reçu le 16/11/2022

CONSIDERANT

que la mise en œuvre du référentiel M57 nécessite la mise à jour des règles d'amortissement, présentées dans une délibération spécifique,

CONSIDERANT

les travaux de la commission FINANCES & AFFAIRES GENERALES réunie le 07/11/2022 ;

Ceci exposé,

LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE

- D'autoriser la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au titre du budget principal de Briançon à compter du 1^{er} janvier 2023 ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, son représentant à signer, au nom et pour le compte de la Ville de Briançon, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération

POUR : 31

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

FINANCES DEL 2022.11.09/163

PUBLIÉE LE : **16 NOV. 2022**

Le Maire,

Arnaud MURGIA



AR Prefecture

005-210500237-20221109-2022_11_163-DE

Reçu 16/11/2022

**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction générale des Finances publiques
Centre des Finances publiques de Briançon**

6 Avenue du Général De GAULLE
05100 BRIANCON
Téléphone : 04 92 03 81 12
Mél. : sgc.briancon@dgfip.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE :

Jours et heures d'ouverture :
Réception : (avec ou sans RDV)
Affaire suivie par : Clément Barolle
Téléphone : 04 88 03 81 09

Réf. : 2022_56

751-SD



FINANCES PUBLIQUES

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES DE BRIANCON

6 AVENUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE
05100 BRIANCON

MONSIEUR LE MAIRE
HOTEL DE VILLE
1 RUE ASPIRANT JAN

05100 - BRIANCON

Briançon, le 30/09/2022

Objet : Avis du comptable public sur la mise en œuvre du droit d'option pour adopter le référentiel M57

Monsieur le Maire,

Par courrier du 14/09/2022, en application du décret n° 2015-1899 du 30 décembre 2015, vous sollicitez mon avis pour l'adoption du référentiel M57.

Par la présente, j'ai le plaisir de donner un avis conforme à l'adoption du référentiel M57 par droit d'option pour la commune de Briançon et son CCAS, à compter du 1^{er} janvier 2023.

Dans le cadre de ce changement de référentiel, je me permets d'appeler votre attention sur les points suivants :

- une délibération distincte sera à prendre pour le CCAS
- les budgets SPIC ne changent pas de nomenclature et demeurent régis par l'instruction budgétaire et comptable M4x (le budget 02310 « Parking »).
- l'adoption d'un Règlement Budgétaire et Financier est un préalable pour les collectivités supérieures à 3'500 habitants.

En application des dispositions de l'article 1^{er} du décret n°2005-1899 précité, le présent avis sera joint à la délibération.

Je me tiens à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Le comptable public

Centre des Finances Publiques
SERVICE de GESTION COMPTABLE
6 avenue du Général De Gaulle
05100 BRIANCON
sgc.briancon@dgfip.finances.gouv.fr
Clément Barolle